

Délibération n°2022/020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LASGRAÏSSES étant assemblé en session ordinaire, à la Salle de Ferrières, après convocation légale, sous la présidence de M. ASSIÉ Alain, Maire.

Etaient présents : Alain ASSIÉ, Éric FREALLE, William VERGNES, Marie-Odile RIBOUD, Saadia OUMOUZOUNE, Eunice MASSOUTIÉ, Florian GUIBBAUD, Patricia MAUREL, Florent PREYNAT, Alain REILLES, Guillaume DOUZIECH, Christian MAUREL, Vincent PAKULA, Alain PRADES.

Absents : Néant.

Absent excusé et représenté : Néant.

Secrétaire de séance : Alain REILLES.

Date de la Convocation le 6 septembre 2022 - Date d'Affichage : le 6 septembre 2022

Nombre de Conseillers : 14	Abstentions : 0
Présents : 14	Vote pour : 14
Votants : 14	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

**RENOUVELLEMENT DU POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI
COMPETENCES (PEC)**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 14 mars 2019, le conseil municipal a décidé la création d'un emploi CUI-PEC « Parcours Emploi Compétence » pour une année, à compter de juillet 2019. Par la suite, trois autres renouvellement de contrats ont eu lieu.

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'agent recruté sur le poste créé en 2019, de Secrétaire Administrative, souhaiterait le renouvellement de son contrat.

Pour ce faire, la collectivité a pris contact auprès de l'organisme public Cap Emploi, gestionnaire de ce dossier. En effet, le prescripteur Cap Emploi doit évaluer l'utilité de ce renouvellement pour le bénéficiaire. Il doit donc nous informer sur les conditions actuelles de renouvellement et d'éligibilité du contrat.

Dans l'attente de leur réponse, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le contrat actuel arrivant à échéance le 30 septembre 2022, il est nécessaire de délibérer sur l'opportunité de renouvellement de celui-ci.

Monsieur le Maire propose donc, pour la commune de Lasgraïsses, de renouveler et prolonger l'emploi aidé actuel, crée en 2019 au service administratif, à partir du 1er octobre 2022.

.../...

Décision :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur ASSIE, Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

Décide :

Article 1 : De renouveler le poste de secrétaire administrative actuel, dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC), au service administratif à compter du 1er octobre 2022,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'accueil de ce PEC,

Article 3 : L'agent recruté sera rémunéré sur la base du SMIC en vigueur et pour 20 heures travaillées par semaine.

Article 4 : De prévoir la dépense correspondante au budget communal de 2022, voire 2023.

Certifié conforme au registre.

Fait à LASGRAÏSSES, le 13 septembre 2022

**Le Maire,
Alain ASSIÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

de sa transmission en Préfecture le : 15/09/2022

de sa publication / de sa notification le : 15/09/2022

